



Règlement de la ludothèque La Chotte, Le Pont

Cher(ère)s membre(s) de la ludothèque,

Avant de découvrir les merveilles de la ludothèque, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des points suivants:

Horaires de la ludothèque:

mardi des semaines paires de 16h30 à 18h00

vendredi de 9h30 à 11h et de 16h30 à 18h00

La ludothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages et accidents que pourraient occasionner des jeux de notre collection.

Obligation des membres

Les membres s'engagent à payer leur cotisation annuelle (CHF 30.-) à réception de la facture.

Ils doivent signaler tout changement de leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse mail) au numéro suivant: **079 645 14 82**

Les membres s'engagent à rendre les jeux dans le même état qu'ils les ont loués et à la date prévue.

Il est aussi possible de devenir membre de soutien.

Emprunt de jeux

Les emprunts se font pour une durée de quatre semaines contre paiement de CHF 1.- à CHF 6.- selon la valeur d'achat du jeu.

Le prêt peut être renouvelé une fois contre paiement.

Les membres «Location à Gogo» (CHF 25.- par année civile) peuvent louer les jeux gratuitement, la location des jeux est renouvelable une fois.

Chaque jeu emprunté doit être vérifié par vos soins avant de le louer. Le jeu doit être complet et en bon état. Si ce n'est pas le cas, merci d'en informer les ludothécaires.

Il est possible de louer un jeu par membre de la famille.

Lors d'un emprunt pour les vacances scolaires d'été, le montant de la location sera doublé.

Pertes de pièces / détérioration

Pour une pièce manquante au retour du jeu, le membre devra payer CHF 2.-. Cette somme lui sera rétribuée s'il retrouve la pièce et nous la ramène.

Le membre sera invité à participer aux frais de réparation ou de rachat d'un jeu perdu ou détérioré.

Rappel / Amende

Un rappel sera envoyé par e-mail en cas de retard non prévenu.

Voilà le numéro pour nous prévenir d'un retard: **079 645 14 82**

Nous nous réservons le droit de percevoir une amende de CHF 1.- par jeu et par semaine de retard.